



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 923-13-2017 ET 1024-02-2017

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du 7 août 2017, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

-RÈGLEMENT NUMÉRO 923-13-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 923-2006 SUR LES NUISANCES, TEL QU'AMENDÉ, À L'ÉGARD DE CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA FRAUDE;

-RÈGLEMENT NUMÉRO 1024-02-2017 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1024-2015, TEL QU'AMENDÉ, SUR LES ANIMAUX.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h.

Bromont, ce 16 août 2017

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du Service du greffe et des affaires juridiques